

conférence

C
C 89/14-Sup.1
Août 1989

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

Vint-cinquième session

Rome, 11-30 novembre 1989

PLAN D'ACTION DE LA FAO POUR L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

1. A sa vingt-quatrième session, la Conférence de la FAO a, par sa résolution 3/87, demandé au Directeur général de "soumettre à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement".
2. Le Directeur général a donc présenté un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil; celui-ci, par sa résolution 1/94, l'a adopté, en demandant à la Conférence de l'approuver.
3. Selon le vœu exprimé par le Conseil, le Plan d'action, tel qu'adopté par le Conseil à sa quatre-vingt-quatorzième session, est soumis ci-après à la Conférence, pour examen.

conseil

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

CL

CL 94/13
Octobre 1988

F

Quatre-vingt-quatorzième session

Rome, 15-25 novembre 1988

PLAN D'ACTION POUR L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>INTRODUCTION</u>	1
II. <u>CADRE DE LA STRATEGIE</u>	2
III. <u>CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME</u>	4
1. Normes juridiques	4
2. Mentalités	5
IV. <u>LA SPHERE ECONOMIQUE</u>	6
1. Production agricole	6
2. Transformation et commercialisation des produits alimentaires	8
3. Emploi et secteur non institutionnalisé	9
4. Contrôle du revenu et ajustement économique	10
V. <u>LA SPHERE SOCIALE</u>	
1. Questions démographiques	11
2. Nutrition, économie familiale et qualité de la vie	12
3. Éducation	14
VI. <u>LA SPHERE DES DECISIONS</u>	14
1. Participation aux décisions	15
2. Organisations populaires	16
VII. <u>AMELIORER LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION</u>	17
1. Statistiques et indicateurs	17
2. Formation et information du public	18
3. Accords et arrangements internationaux	19
4. Assistance technique	20

VIII.	<u>LES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT:</u> <u>UNE APPROCHE EXHAUSITVE</u>	22
	1. Analyse intersectorielle	22
	2. Soutien à la planification et à l'élaboration des politiques nationales	23
	3. Suivi et évaluation	24
IX.	<u>CONCLUSION</u>	25
	<u>Annexe 1</u> Principaux jalons du mandat et des activités de la FAO concernant les femmes dans le développement	
	<u>Annexe 2</u> Mise en oeuvre du Plan d'action de la FAO pour l'intégration des femmes dans le développement	

Sigles

- ESHW = Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire au sein de l'ESPD)
- ESPD = Département des politiques économiques et sociales
- IDWG/WID = Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement
- CMRADR = Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

I. INTRODUCTION

1. A sa vingt-quatrième session, en 1987, la Conférence de la FAO a, par sa résolution 3/87, demandé au Directeur général de: "poursuivre la coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et du Plan à moyen terme à l'échelle du système concernant les femmes dans le développement..."; et ..."de soumettre à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil un plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement."

2. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (NFLS), à l'élaboration desquelles la FAO a dûment contribué, constituent un cadre d'intervention à l'échelon national, régional et international/mondial pour promouvoir, dans tous les domaines, une plus grande égalité de chances et de meilleures opportunités pour les femmes dans les années à venir. Il est du devoir des nations de prendre des mesures concrètes d'ici l'an 2000 pour éliminer toutes les formes de discrimination politique, économique, sociale et culturelle fondée sur le sexe.

3. Le Programme à moyen terme à l'échelle du système pour l'intégration des femmes dans le développement est la transcription des Stratégies prospectives en mesures de développement que, au niveau des sous-programmes, le système des Nations Unies devrait pouvoir mener à bien durant la période 1991-96. Les éléments constitutifs de ce plan, en particulier celui qui concerne l'alimentation et l'agriculture, s'appuient sur le travail de la FAO.

4. L'actuel plan d'action de la FAO pour l'intégration des femmes dans le développement est une adaptation et une amplification de ces objectifs et stratégies dans les domaines de responsabilité propres à la FAO. C'est l'application des principes des Stratégies prospectives aux secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural qui relèvent de sa compétence. Ce plan d'action a aussi pour origine, bien sûr, un autre document, plus ancien mais non moins pertinent, la Déclaration de principes et Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui aborde de manière très précise la question de la place des femmes dans l'agriculture et le développement rural. Depuis que ce mandat lui a été confié en 1979, la FAO a rassemblé une considérable expérience à ce sujet. C'est de ces enseignements que découle le présent plan.

5. Le plan d'action a été à dessein structuré de façon à pouvoir être facilement mis en parallèle avec le Programme à moyen terme. Cela facilitera la rédaction des rapports que la FAO, comme les autres organisations du Système devant lequel elle répond, doit présenter à la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme, au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. L'actuel Plan d'action est forcément indicatif. Il aidera cependant les organes directeurs et les services organisationnels à planifier les programmes de travail et budgets biennaux qui devront fournir les moyens indispensables à la mise en oeuvre efficace du Plan. La période de référence de ce Plan s'étend sur les années 1990-95 de façon à coïncider avec les trois exercices de la période correspondante.

II. CADRE DE LA STRATEGIE

1. Le problème des femmes tel qu'il se pose à la FAO, organisation nantie d'un mandat de portée mondiale dans un domaine qui recouvre l'agriculture, l'alimentation et le développement rural, est à double face: d'une part les femmes ne bénéficient pas, dans la sphère de compétence qui est la sienne, de chances et de droits égaux, ce qui est en contradiction avec les principes universels des droits de l'homme et de la dignité humaine que la FAO est, par définition, chargée de défendre. D'autre part, les femmes, dans la mesure où on ne leur offre pas les meilleures opportunités et conditions possibles ne peuvent prendre, aux activités touchant l'agriculture, l'alimentation et le développement rural, une part qui soit à la mesure de leurs talents et de leurs potentialités, soit un gâchis dont pâtissent aussi bien les personnes concernées que la société.

2. Les femmes, dans leur grande majorité, ne jouissent pas encore de droits égaux et d'un traitement équitable, aussi la FAO doit-elle se fixer pour tâche d'alléger dans toute la mesure possible les souffrances et les charges des femmes et d'essayer de modifier leurs conditions de vie pour mettre fin à d'injustes épreuves. Cela suppose une transformation profonde des traditions, des économies et des sociétés. Le Plan a donc pour objectif fondamental de favoriser une telle évolution.

3. Cette évolution doit être gérée à divers niveaux: la connaissance et la compréhension que l'on peut avoir concernant la place des femmes dans le développement de l'agriculture, l'alimentation et le développement rural doivent être systématiquement approfondies; munis de ce savoir, il faudra adopter et promouvoir des politiques qui permettent et stimulent la promotion de la femme; à l'intérieur de ce cadre politique, il faudra mettre au point des programmes appropriés, ayant si possible des effets multiplicateurs. Ces différents éléments vont de pair mais il est indispensable de cerner distinctement chacun d'entre eux pour définir les approches qui seront celles de la FAO et pour clarifier ses priorités.

4. La FAO est, par définition, au centre même de cet effort. C'est elle qui doit architecturer cette évolution et, pour les interventions proprement dites, elle doit pouvoir compter sur le concours des gouvernements. Sur le plan pratique, la FAO devra donc:

- a) analyser, suivre les événements marquants, avoir à tout moment une vue générale des problèmes à l'échelle mondiale et percevoir les orientations futures;
- b) travailler sur les concepts politiques sur lesquels repose, à l'échelle mondiale, l'intégration des femmes dans le développement; réfléchir à leur application au plan national (et fournir une assistance à cet effet); promouvoir des initiatives conjointes, telles que des accords internationaux sur les normes et la coopération;
- c) faciliter le fonctionnement du dispositif de mise en oeuvre; identifier les besoins de recherche à l'échelle mondiale; orienter les programmes de travail et mobiliser des ressources.

5. Le Programme de la FAO pour l'intégration des femmes dans le développement (agriculture, alimentation, développement rural) trouvera son profil particulier si la stratégie décrite ci-dessus est également appliquée de façon logique à l'intérieur de la FAO, ce qui veut dire que:

- le personnel de la FAO doit, dans sa totalité, être convaincu du bien-fondé de cette cause;
- le dispositif interne du programme pour l'intégration des femmes dans le développement doit être renforcé, notamment par la mise en place de systèmes de suivi efficaces;
- le dialogue avec les organes directeurs de la FAO et leurs avis devront être rendus plus systématiques et plus intensifs;
- un réseau de relations de travail avec les partenaires extérieurs participant à cet effort doit être édifié; cela suppose un renforcement de ces relations avec les instituts de recherche, les associations féminines, les ONG et les autres institutions du système des Nations Unies;
- la FAO devra introduire la notion d'intégration des femmes dans sa théorie générale du développement; des programmes spécialement conçus pour les femmes, loin d'être exclus, pourront être utilisés soit pour combler des lacunes de notre connaissance de la situation, du comportement et des besoins des femmes, soit pour agir en vue d'atténuer leurs épreuves, car seules des interventions spécifiques pourront résoudre le problème; le principe de l'intégration des femmes doit s'appliquer au niveau général, c'est-à-dire à l'ensemble du Programme, et au niveau du particulier, c'est-à-dire aux programmes et aux projets qui chercheront, d'une manière générale, à intégrer la participation des femmes au développement dans leurs activités, et même à introduire dans le projet des éléments spécialement consacrés aux femmes si l'occasion se présente.

6. En corollaire:

- les activités entreprises au niveau national devront être axées sur a) la conception des politiques, b) la formation et c) le soutien d'administrations et d'institutions clés;
- la FAO s'efforcera aussi progressivement de travailler avec des organismes nationaux, des instituts de recherche et des ONG à la réalisation d'études de cas, d'opérations pilotes et d'interventions spéciales dans le cadre de l'exécution des projets concernant l'intégration des femmes dans le développement.

7. Quant au fond, les activités de la FAO consisteront surtout à soutenir les femmes dans leur rôle de producteurs agricoles. Dans ce cadre général, les futures activités devront faire une place plus grande aux besoins particuliers des femmes en ce qui concerne i) les activités rémunératrices et la libre disposition de leur revenu, ii) les possibilités d'éducation et de formation et iii) les techniques et autres moyens qui permettent à la fois d'alléger leur tâche et d'accroître leur productivité.

8. Le contenu de ces propositions s'inspire en partie de l'approche fondamentale et des initiatives des programmes antérieurs de la FAO. Le présent Plan a pour objet d'organiser cette action, de poser les accents et d'intensifier les efforts. L'Annexe I reprend les principales étapes qui ont jalonné l'évolution du mandat et des activités de la FAO dans ce domaine.

9. Le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW) de la Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire du Département des politiques économiques et sociales (ESPD) a été principalement délégué à l'exécution de ce Plan d'action. Un Groupe de travail interdivisionnaire sur les femmes dans le développement (IDWG/WID) que préside le Sous-Directeur général chargé du Département ESPD assure, sous l'autorité de la Direction générale, la coordination interne à l'échelle de l'Organisation.

10. La mise en oeuvre de la stratégie décrite ci-dessus comporte de nombreuses étapes dont les principales sont décrites ci-après. L'Annexe 2 indique la façon dont seront organisés le travail et la coopération des diverses unités de la FAO.

III. CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME

Comme le programme à moyen terme de Programme met l'accent sur l'élimination des bases juridiques et des mentalités sur lesquelles se fonde la discrimination. Il traite de ce qui, pour les autres parties du Plan, représente un préalable: un environnement juridique qui permette aux femmes de contribuer au développement et d'en bénéficier, l'apparition de mentalités favorables à la promotion de la femme. Les principes énoncés dans la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes" sont à la base de ce Programme.

1. Normes juridiques

a) Problèmes

- Dans beaucoup de pays et d'institutions, l'égalité des femmes n'est pas juridiquement reconnue; cela conditionne la capacité des femmes d'accéder aux ressources productives, aux bénéfices des progrès économiques, aux avantages sociaux, à la prise des décisions; cela les touche aussi dans leur dignité humaine.

b) Objectifs

- Faire mieux prendre conscience aux gouvernements et à l'opinion publique des normes internationales qui régissent le statut de la femme et auxquelles ont adhéré presque tous les gouvernements;
- encourager le respect de ces normes.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Des efforts seront faits pour établir un inventaire des instruments juridiques nationaux concernant le rôle de la femme dans l'agriculture, l'alimentation et le développement rural et préciser les domaines dans lesquels des améliorations sont

nécessaires; une attention particulière sera réservée aux régimes fonciers, aux facilités d'accès au crédit, à la participation à des organismes de développement et à des coopératives et tout spécialement aux points ci-après:

- . droit à la terre et à l'eau;
- . droit de passer des contrats (crédit, baux, etc.)
- . droit de participer à part entière et avec égalité de vote à des organisations populaires telles que les associations de fermiers exploitants, les syndicats, les coopératives et mutuelles de crédit;
- . droit d'accéder aux nouvelles technologies;
- encourager, parmi les populations rurales, une prise de conscience des droits de la femme;
- encourager les Etats à partager leur expérience en matière d'application d'instruments juridiques internationalement acceptés;
- fourniture de services consultatifs et éducatifs aux pays en développement qui souhaitent aligner leur législation nationale sur les normes internationales.

2. Mentalités

a) Problèmes

- L'égalité de droit ne suffit pas à garantir l'égalité de fait des femmes; les mentalités masculines et féminines doivent évoluer dans un sens positif pour que soient reconnus les mérites de l'égalité.

b) Objectifs

- diminuer les perceptions et comportements discriminatoires à l'égard des femmes et promouvoir une approche plus positive à l'égard du rôle des femmes dans le développement.

c) Mesures envisagées par la FAO

- La FAO concentrera plus particulièrement son action sur l'élimination des préjugés et la transformation de l'image que l'on se fait des femmes en encourageant les vocations agricoles auprès des femmes, des responsables des décisions et de l'ensemble du public; cette campagne portera notamment sur:
 - . la production de publications consacrées à des femmes exerçant avec succès diverses professions agricoles; ces publications seront destinées aux moyens de communication de masse, aux éducateurs et au personnel des administrations;
 - . la préparation et la distribution, dans les langues officielles, de programmes radiophoniques prônant le même message;

- . l'orientation éducative du personnel en cours d'emploi, la refonte des programmes d'enseignement des établissements supérieurs et l'augmentation du nombre des femmes inscrites à des enseignements conduisant à un diplôme d'études agricoles.

IV. LA SPHERE ECONOMIQUE

Le train de mesures présenté ci-après vise à renforcer le rôle des femmes dans l'agriculture et dans l'économie rurale et à maximiser le soutien que les activités économiques fournissent aux femmes. Les femmes qui travaillent dans l'agriculture sont en partie des salariés, en partie des producteurs agricoles, ou une combinaison des deux. La plupart des femmes participent d'une manière ou d'une autre à la vie économique. La FAO veut contribuer à améliorer l'ensemble de l'économie en aidant les femmes à accroître leurs capacités et leur productivité et en élargissant leur champ d'action.

1. Production agricole

a) Problèmes

- Pour des raisons d'ordre juridique ou de mentalités, beaucoup de femmes exploitantes et de travailleuses n'ont pas comme les hommes accès à la terre, au crédit, aux intrants agricoles, à la technologie, aux services de vulgarisation, etc.;
- avec le départ des hommes (en particulier au Proche-Orient, dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique australe ainsi que dans quelques pays de l'Amérique latine et des Caraïbes), le nombre de ménages dirigés par des femmes est considérable et ne fait que croître; compte tenu des obstacles que les femmes continuent de rencontrer sur leur route, cette situation a un double effet sur ces ménages et sur l'économie;
- les femmes assument une part plus grande qu'on ne le pense généralement du fardeau que représentent les travaux agricoles; les sociétés ont donc économiquement intérêt à investir davantage en vue d'organiser et de soutenir plus efficacement cette importante fraction de la force de travail; les sociétés ont aussi l'obligation morale de reconnaître la contribution vitale que les femmes apportent à l'économie et de leur permettre, en retour, de jouir entièrement et librement de leur juste part des profits;
- la promotion de la production agricole a, pendant des décennies, été ciblée sur l'exploitant homme et a été essentiellement axée sur les fonctions généralement exercées par les hommes, laissant de côté les femmes, leurs travaux et leurs activités spécifiques.

b) Objectifs

- Acquérir une meilleure connaissance des discriminations qui s'exercent à l'égard des femmes en ce qui concerne les divers aspects de l'accès aux moyens de production, ainsi qu'une meilleure compréhension de la division du travail agricole entre hommes et femmes;

- fournir aux gouvernements des avis politiques concernant l'introduction de réglementations équitables, d'incitations et de mécanismes institutionnels propres à régir et à faciliter l'accès des femmes aux ressources et à promouvoir une répartition plus juste et plus rationnelle du travail;
- promouvoir des activités, des programmes et des projets débouchant sur une utilisation équitable des ressources et sur l'apport d'un soutien plus efficace aux femmes.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Prendre des mesures pour dégager un tableau plus clair de la situation dans le monde; à cette fin, elle procédera à une analyse des distinctions de sexe dans les régimes fonciers, le manque de terre, les stratégies de survie des paysans sans terre et les migrations, l'accès au crédit et aux intrants agricoles, la technologie, les services de vulgarisation, etc.; fournir des avis et un soutien pour que des enquêtes semblables soient effectuées au niveau des pays; fournir une assistance aux pays pour que les femmes puissent bénéficier des programmes de réforme et de colonisation agraires;
- aider les pays à réorienter leurs systèmes de vulgarisation agricole, de façon à inclure les femmes, de même que leurs conceptions en matière de mise au point et de diffusion des directives politiques et des matériaux didactiques de vulgarisation; préparer des directives concernant le type d'enseignement à inclure dans les programmes de formation en cours d'emploi et de préparation des futurs vulgarisateurs; diffuser un message de vulgarisation plus large tenant compte des responsabilités des femmes en matière de gestion des ménages et des exploitations;
- sensibiliser les gouvernements, et à travers eux les institutions financières, pour que des facilités de crédit appropriées soient offertes aux femmes; élaborer des plans de crédit viables en faveur des femmes exploitantes dans le cadre d'un système de prestations comprenant d'autres services techniques et commerciaux; en même temps, promouvoir des programmes d'épargne;
- encourager la mise au point, l'amélioration et le transfert aux femmes de technologies en rapport avec leurs activités agricoles, notamment en ce qui concerne: la productivité de la main-d'oeuvre dans les travaux agricoles; les variétés et les techniques culturelles, la production animale; favoriser l'établissement de liaisons plus étroites entre les institutions chargées de la recherche et le développement technologique et les besoins des femmes; orienter la mise au point des systèmes agronomiques et leur application en fonction de la dynamique et de la division du travail à l'intérieur des ménages; préparer des matériaux de recherche et de formation tenant compte des problèmes liés au sexe dans le développement de la petite agriculture, accélérer le transfert de technologie de la production agricole afin d'accroître la productivité du travail des femmes dans la préparation des terres, la plantation, le désherbage, la protection des végétaux, la récolte et le transport des récoltes, ainsi que dans la production animale et les soins donnés aux animaux; renforcer

les éléments concernant la nutrition dans la gestion des exploitations ainsi que dans la production alimentaire en général, réorienter le soutien et les activités de vulgarisation s'adressant aux femmes qui s'occupent de production piscicole, notamment en ce qui concerne l'aquaculture; se pencher sur les problèmes des femmes qui travaillent dans le secteur forestier, notamment sur leur rôle dans la foresterie communautaire, les cultures d'arbres et les petites entreprises basées sur la forêt;

- assurer la participation des femmes aux programmes d'irrigation et en particulier veiller à la formation des femmes rurales au fonctionnement et à la gestion des ouvrages d'irrigation desservant les petites exploitations;
- évaluer d'une part la participation des femmes à la production de cultures de rapport et, d'autre part, l'impact de la modernisation de ce secteur sur le travail agricole des femmes; aider les gouvernements à concevoir des stratégies visant à associer convenablement les femmes à ce secteur ou du moins à prévenir les effets négatifs de la modernisation sur les femmes rurales;
- faire, dans les activités de développement de l'horticulture, (notamment de formation), consacrées aux arbres fruitiers, cultures maraîchères, cultures de champignons, plantes-racines et tubercules, une place croissante aux femmes;
- encourager certaines activités d'élevage, par exemple de petits ruminants (ovins, caprins) petit bétail (porcs, lapins, volailles) pouvant se faire à proximité des habitations familiales, et l'élevage d'animaux en stabulation permanente;
- renforcer les programmes et projets consacrés aux pêches et aux forêts de façon à intégrer pleinement les femmes à ces activités, comme participants et comme bénéficiaires;

2. Transformation et commercialisation des produits alimentaires

a) Problèmes

- La transformation traditionnelle, non mécanisée des produits alimentaires semble être à la charge des femmes; hommes et femmes participent tous deux à des activités de commercialisation sources de revenu; toutefois, la discrimination des femmes à l'égard de l'emploi des moyens de transformation, de commercialisation et de transport des produits alimentaires semble un fait coutumier dans de nombreuses parties du globe: c'est aux hommes que revient généralement le privilège d'utiliser les meilleurs outils, les techniques les mieux adaptées et les moyens les plus puissants et demandant le plus de capitaux, ce qui n'est pas le cas pour les femmes: l'élimination de ces règles et pratiques discriminatoires devrait améliorer les performances de l'économie dans son ensemble.

b) Objectifs

- Promouvoir une amélioration des techniques et de la technologie de la transformation des aliments;

- donner aux femmes des chances égales et appropriées dans le domaine de la commercialisation et de la micro-entreprise;
- améliorer l'infrastructure commerciale et supprimer les politiques réglementaires discriminatoires qui régissent les marchés.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Encourager la mise au point, la promotion et la diffusion de techniques et technologies à bas coût dans les domaines de la transformation, de la conservation, du stockage, de la commercialisation des produits alimentaires et de l'innocuité des aliments; dans ce contexte, réserver une place prédominante aux considérations nutritionnelles;
- entreprendre une étude socio-économique des activités de commercialisation menées par les hommes et par les femmes dans divers systèmes économiques; des circuits de commercialisation et des échanges de compétences concernant la commercialisation des produits alimentaires; des liaisons entre milieu rural et milieu urbain au niveau des réseaux et des transports; promouvoir des organismes de commercialisation au sein desquels les femmes participent à part égale; créer des installations facilitant les activités de commercialisation des femmes (infrastructure, centres de protection infantile, installations d'entreposage);
- promouvoir des initiatives financières en faveur d'activités de commercialisation et autres micro-entreprises conduites par des femmes; accès au crédit, fonds de roulement, véhicules, etc.);
- renforcer la capacité des institutions nationales à dispenser une formation de base en matière de pratiques améliorées de commercialisation.

3. Emploi et secteur non institutionnalisé

a) Problèmes

- Les femmes sont souvent contraintes d'accepter des salaires inférieurs à ceux des hommes;
- la place de la main-d'oeuvre féminine dans la production agricole, spécialement dans les cultures de rente, n'est pas suffisamment documentée; dans le commerce de détail urbain, la transformation et la vente des produits alimentaires, les femmes remplacent, dans beaucoup de pays, la main-d'oeuvre masculine, soit à l'intérieur du ménage, soit sur les marchés ruraux du travail où elles accroissent leur participation temporaire afin de se procurer un revenu supplémentaire.

b) Objectifs

- Analyser les tendances du marché rural du travail et leur incidence sur l'emploi des femmes, ainsi que la participation des femmes aux secteurs non institutionnalisés (migrations rurales et exode vers les villes);

- apporter une aide aux organisations féminines dans le secteur non institutionnalisé;
- promouvoir des politiques créatrices d'emploi et assurer aux salariés un revenu convenable;

c) Mesures envisagées par la FAO

- Réaliser des études concernant la place des femmes sur le marché du travail (en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier l'OIT);
- aider les pays à effectuer une évaluation macro-économique de l'impact des migrations, des fluctuations saisonnières du marché du travail, des tendances des salaires, etc. sur les femmes et les ménages et concevoir une réponse politique appropriée;
- apporter un soutien aux femmes qui travaillent dans le secteur non institutionnalisé au moyen d'activités rémunératrices et de projets exécutés avec la participation d'organisations féminines.

4. Contrôle du revenu et ajustement économique

a) Problèmes

- Les mesures d'ajustement économique ainsi que les situations de crise ont imposé aux ménages de ruraux pauvres un surcroît de difficultés et obligé les femmes à élargir leur champ d'activité pour se procurer un revenu supplémentaire, avec les diverses conséquences que cela peut avoir sur leur état de santé et sur leur capacité de prendre soin des membres de la famille;
- seules quelques femmes ont la disposition des revenus du ménage, de leur part dudit revenu, voire de leur revenu personnel; de même, les décisions et initiatives qui concernent les arrangements d'aide mutuelle ou d'auto-assistance sont généralement le fait des hommes; l'organisation de l'économie à l'échelon de la collectivité est dans une proportion écrasante entre les mains des hommes.

b) Objectifs

- Promouvoir la formation et la libre disposition par les femmes de revenus réguliers, liés ou non à des activités agricoles;
- évaluer l'impact de la crise et de l'ajustement économique sur les conditions de travail et de vie des femmes rurales;
- préconiser la conception/adoption des politiques économiques visant à protéger les femmes rurales contre de telles répercussions.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Conduire, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies et au niveau tant national que régional, des études concernant les effets de la crise et de l'ajustement économique sur les femmes rurales;
- encourager l'inclusion d'éléments générateurs de revenu dans les projets et programmes dont les femmes sont les bénéficiaires, et sensibiliser les membres des ménages à l'importance de la participation des femmes aux décisions concernant tant les revenus que les dépenses.

V. LA SPHERE SOCIALE

Ce train de mesures est conçu pour créer et adapter des services sociaux correspondant aux besoins spécifiques des femmes. Les activités à entreprendre dans la sphère sociale sont extrêmement variées et toutes interdépendantes; ne sont traitées ici que celles qui concernent particulièrement et directement la FAO.

1. Questions démographiquesa) Problèmes

- Les facteurs démographiques tels que la dimension et la composition de la famille, les processus décisionnels, les migrations, etc., sont en interaction avec divers aspects du développement rural/agricole, par exemple avec l'adoption de nouvelles techniques et technologies de production qui influent directement ou indirectement sur le potentiel productif des femmes, leur rôle en tant que producteurs de produits vivriers pour la famille, leur position sociale, la sécurité alimentaire de la famille, le revenu et leur niveau d'existence;
- l'absence de données concernant les relations qui existent entre les paramètres démographiques, le rôle/statut des femmes et le développement rural/agricole et dont les responsables des politiques et les planificateurs du développement n'ont pas même toujours conscience, entravent la conception des programmes de développement.

b) Objectifs

- Promouvoir une recherche systématique sur les relations qui existent entre les paramètres démographiques, les rôles des femmes et le développement rural/agricole;
- mettre au point et institutionnaliser une approche et une méthodologie fondées sur les résultats de la recherche pour intégrer systématiquement les questions et paramètres démographiques dans les projets de développement agricole/rural;
- sensibiliser les responsables des politiques et les planificateurs ainsi que les agents du développement rural aux questions démographiques en rapport avec la position des femmes et leur participation au développement rural/agricole.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Suivre en permanence l'évolution de la situation internationale et fournir des évaluations mondiales comprenant des études effectuées aux niveaux international, national et au niveau des projets concernant les aspects démographiques du Programme pour l'intégration des femmes dans le développement; promouvoir des échanges d'expertise et d'expériences entre pays;
- mettre en oeuvre, dans le contexte des projets agricoles, halieutiques et forestiers existants, des activités pilotes portant sur les questions de population;
- préparer des matériaux didactiques et des ateliers de formation;
- rédiger et publier à l'intention des planificateurs/concepteurs de projets un manuel sur la mise au point de projets de développement démographique/rural/agricole intégré associant les femmes;
- donner des avis aux gouvernements sur les questions de population en rapport avec l'intégration des femmes dans le développement.

2. Nutrition, économie familiale et qualité de la viea) Problèmes

- Les femmes jouent un rôle décisif en matière de nutrition; pourtant, dans bien des régions du globe, elles ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable et en aliments sains; souvent, elles ne sont pas non plus des consommateurs suffisamment informés;
- le rôle des femmes dans la sphère domestique est également conditionné par les activités agricoles; l'amélioration de la productivité économique des femmes et de l'économie rurale passe par un allègement des tâches domestiques et par la solution des problèmes que posent par exemple la transformation et la préparation des aliments, la collecte de l'eau et du bois de feu;
- traditionnellement, ce sont les femmes qui ont principalement la charge des membres de la famille; elles assurent aussi une part disproportionnée des soins que demandent les membres non autonomes de la collectivité: handicapés, personnes âgées, etc.;
- les femmes ont, en fait de soins médicaux, de nutrition, etc., (par exemple pendant la grossesse et l'allaitement) des besoins particuliers;
- de médiocres conditions de logement et d'hygiène, le manque d'électricité, d'eau potable, de moyens de transport et de services sociaux pèsent lourdement sur les femmes, ce qui compromet gravement leur capacité de production et leur disponibilité pour des activités sociales et nuit à la qualité de la vie.

b) Objectifs

- Promouvoir le reclassement des programmes de planification nutritionnelle et de nutrition sur le plan général mais aussi, dans la mesure du possible, dans le détail; insister pour que des considérations nutritionnelles soient incluses dans la planification de la production;
- promouvoir l'identification et le transfert de méthodes et de technologies qui économisent le temps, l'énergie et le travail des femmes dans les activités ménagères;
- promouvoir une amélioration des conditions de vie et de l'infrastructure sociale rurale dans son ensemble.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Examiner les politiques et programmes internationaux et nationaux de développement rural, en insistant sur la nécessité d'une approche équilibrée et intégrée; mettre l'accent sur les conditions spéciales à réunir pour corriger les inégalités d'origine sociale, familiale et communautaire entre hommes et femmes; la FAO s'attachera aussi à soutenir, dans le contexte de l'économie familiale et de la nutrition, des mesures qui ne sont pas directement liées à ses propres opérations, par exemple la mise en place d'une infrastructure sanitaire basée sur les soins de santé primaires, les technologies propres à réduire les risques pour la santé; des programmes de logement et d'hygiène et des services de sécurité sociale;
- fournir des avis et une assistance aux gouvernements pour la mise au point et la planification des politiques nationales et internationales en matière d'alimentation et de nutrition, notamment en matière d'innocuité des aliments et de protection des consommateurs, et en particulier des femmes enceintes et allaitantes;
- renforcer l'éducation et la formation nutritionnelles, en prêtant une attention particulière aux programmes d'alimentation d'appoint dans lesquels la participation des femmes est élevée; mise au point de matériaux didactiques permettant d'intégrer les questions de nutrition dans la planification et l'exécution des programmes de développement rural;
- étudier, au niveau des projets, de nouvelles techniques de transformation, de préparation, de conservation des aliments, ainsi que de transport de l'eau, des aliments et des personnes, etc.; promouvoir des activités pilotes accompagnées d'efforts spéciaux pour faire en sorte que des inventions réussies soient suivies par de grands programmes de production; coopération avec l'OIT et l'ONUDI et, surtout, avec des ONG compétentes à cet égard.

3. Education

a) Problèmes

- Dans la plupart des pays, la discrimination fondée sur le sexe s'exprime tout particulièrement dans la possibilité d'accéder à un enseignement officiel; elle se traduit par un taux élevé d'analphabétisme féminin et par une faible participation des femmes aux professions agricoles; l'enseignement public est un investissement dans un capital humain; beaucoup de femmes se voient refuser cet investissement et c'est pourquoi nombre d'entre elles ne peuvent atteindre leur niveau optimal de productivité;
- l'éducation et la formation des femmes sont trop souvent axées sur leurs tâches exclusivement domestiques et ne tiennent pas compte de leur rôle économique et professionnel.

b) Objectifs

- Améliorer l'accès des femmes à l'éducation, y compris dans les disciplines touchant à l'agriculture et au développement rural;
- mettre à jour et moderniser les programmes d'économie familiale des établissements d'enseignement supérieur pour les adapter à l'évolution de la famille et des systèmes économiques;
- rendre l'enseignement plus efficace en améliorant les méthodes et les installations pédagogiques.

c) Activités envisagées par la FAO

- Suivre en permanence les tendances mondiales et nationales en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne les questions intéressant l'intégration des femmes dans le développement;
- aider les gouvernements à revoir et rationaliser leurs systèmes éducatifs, notamment en ce qui concerne l'éducation des femmes dans les disciplines en rapport avec l'agriculture, l'alimentation et le développement rural;
- renforcer les réseaux régionaux d'enseignement moyen et supérieur et attacher une plus grande attention à la participation des femmes; organiser, aux niveaux régional et national, la formation des éducateurs et des planificateurs de l'enseignement; revoir les programmes d'enseignement en matière d'économie familiale;
- donner aux femmes des chances égales en matière d'éducation, développer l'enseignement mixte, promouvoir une éducation fonctionnelle, améliorer les installations réservées aux enseignements pratiques, en particulier dans les zones rurales, et accroître la place des femmes dans les professions agricoles.

VI. LA SPHERE DES DECISIONS

La place des femmes dans la vie économique et sociale se mesure à leur participation à la prise des décisions et aux postes de commande, aux initiatives qu'elles prennent dans le domaine syndical, ainsi qu'à la

manière dont elles sont acceptées comme interlocuteurs dans les services publics et dans les organisations populaires. Le présent programme vise principalement à accroître leur part de responsabilités.

1. Participation aux décisions

a) Problèmes

- Sans une participation des femmes à la prise des décisions à tous les niveaux, il est impossible de garantir le respect de leurs droits propres et de les faire participer pleinement à la vie économique et sociale; il est donc fondamental que les femmes puissent participer aux décisions et occuper des postes de direction;
- à l'heure actuelle, dans la plupart des cultures, les femmes ne participent pas pleinement à la prise des décisions concernant le ménage et elles sont fortement sous-représentées au sein des organes politiques, économiques et sociaux.

b) Objectifs

- Encourager les femmes à prendre leur part de responsabilités dans l'établissement des normes et des politiques, l'élaboration des stratégies, la conception des programmes et la répartition des ressources à tous les niveaux;
- promouvoir l'éducation et la formation des femmes pour qu'elles puissent exercer ce genre de responsabilités dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural;
- augmenter le nombre de femmes qui, au sein du personnel organique et directorial de la FAO, au Siège et sur le terrain, exercent des responsabilités et relever le niveau de ces responsabilités.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Suivre en permanence le pourcentage de femmes inscrites dans des établissements supérieurs d'enseignement agricole;
- accroître la participation des femmes aux stages de formation de la FAO en invitant les gouvernements et les ONG à présenter des candidates femmes;
- donner la préférence à des femmes quand il s'agit de pourvoir des postes vacants ou nouvellement créés à la FAO, de façon à relever le pourcentage (14,7 pour cent¹) de femmes occupant à la FAO des postes du cadre organique et de direction et faire véritablement un effort pour atteindre l'objectif de 30 pour cent fixé par le système des Nations Unies².

1 Siège, Bureaux régionaux et représentations permanentes de la FAO, toutes sources de crédits confondues, au 30 juin 1988.

2 Résolution 40/258 de l'Assemblée générale, 18 décembre 1985.

2. Organisations populaires

a) Problèmes

- Dans la plupart des cultures, ce sont les femmes qui prennent soin du ménage et de la famille mais elles vivent isolées, ce qui les rend moins accessibles aux interventions gouvernementales ou autres programmes d'assistance technique; dans beaucoup de pays en développement, les femmes ne participent pas à la conduite des affaires communales et, dans les organisations à caractère économique et social dirigées par des hommes, elles n'ont que rarement droit d'adhésion et de vote; c'est pourquoi les capacités d'assistance mutuelle et d'initiative que possèdent les femmes restent le plus souvent cachées et inexploitées là où des actions collectives et l'intervention de femmes dans des rôles de médiateur ou d'animateur pourraient faciliter grandement la communication, l'organisation et en ultime ressort une participation égale.

b) Objectifs

- Encourager les organisations qui travaillent au ras du sol et dans les couches moyennes.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Identifier les obstacles à la participation des femmes et à une action collective de la part des femmes; encourager des initiatives ayant pour effet de faciliter le travail ménager et agricole (techniques permettant de gagner du temps, centres de soins de jour, etc.) pour permettre aux femmes de participer davantage aux activités économiques, sociales, éducatives et politiques;
- promouvoir des politiques et des programmes - assortis des nécessaires incitations - qui favorisent la constitution d'organisations locales féminines et mixtes telles que coopératives, associations d'auto-assistance de cultivateurs, mutuelles de crédit et d'épargne, associations de consommateurs, syndicats, et accroître l'efficacité et la transparence de leur gestion;
- promouvoir la formation de fondateurs d'associations féminines afin notamment de renforcer la capacité de dialogue et de négociation des groupements de femmes; promouvoir le dialogue entre les organisations de femmes rurales et les institutions gouvernementales; promouvoir des interventions communautaires et des initiatives collectives, notamment celles qui - telles que la foresterie communautaire, la pisciculture et les travaux communaux - ont une forte participation de femmes et qui sont dirigées par des femmes.

VII. AMELIORER LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION

Pour oeuvrer de façon plus efficace aussi bien au niveau international qu'au niveau national dans les quatre domaines mentionnés plus haut: situation juridique, sphère économique, sphère sociale et sphère décisionnelle, il faut disposer d'instruments qui sont communs à ces quatre domaines. Dans le présent chapitre, nous allons passer en revue ces instruments d'action et proposer des plans pour les améliorer.

1. Statistiques et indicateurs

a) Problèmes

- On a toujours besoin de connaissances et de données statistiques concernant la contribution respective des hommes et des femmes, notamment de ceux qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural, ainsi que les effets des législations, réglementations et pratiques discriminatoires sur l'intégration des femmes dans le développement. Le manque de connaissances ou de données entrave la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et des programmes correctifs.

b) Objectifs

- Améliorer les concepts et méthodes statistiques utilisés dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural afin de pouvoir recueillir des données ventilées par sexe;
- accélérer le rassemblement de données fiables, complètes et non biaisées;
- ventiler par sexe les différentes rubriques sous lesquelles les programmes et projets de la FAO rassemblent des données;
- mettre au point une série d'indicateurs sur l'intégration des femmes dans le développement et les inclure dans la série d'indicateurs utilisés pour l'ensemble du secteur.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Examiner, sur le plan international et en particulier dans le cadre du Sous-Comité ONU/CAC des activités statistiques, la possibilité de renforcer, notamment en procédant à une ventilation par sexe des données rassemblées au moyen des divers programmes et mécanismes statistiques existants, la collecte de données concernant les femmes dans l'agriculture; recommander l'introduction d'un "module" dans les recensements et services concernant les ruraux sans terre;
- constituer une base de données mondiales sur l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, l'alimentation et le développement rural pour faciliter la compilation, la récupération et la diffusion de données destinées à toutes sortes d'utilisateurs;

- accroître l'utilisation d'indicateurs concernant l'intégration des femmes dans les activités de développement de l'agriculture, l'alimentation et de développement rural de la FAO, à commencer par ceux qui figurent dans le Manuel FAO des indicateurs socio-économiques; s'efforcer de ventiler ces indicateurs par sexe et, mieux encore, par ménages dirigés par des hommes et des femmes afin d'établir la différence d'impact des politiques et programmes de développement rural sur les femmes;
- accorder, dans la préparation de manuels et de directives statistiques, ainsi que dans l'organisation de réunions d'étude et centres de formation, une attention particulière aux distinctions découlant du sexe;
- coordonner la production, l'analyse et l'utilisation de données d'information et leur ventilation par sexe; chercher un moyen d'inclure une analyse par sexe dans la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation des années 90;
- analyser à fond les données ventilées par sexe qui seront tirées du Recensement mondial de l'agriculture des années 90;
- fournir aux pays, dans la mesure du possible, une assistance en matière de statistiques et en priorité à la planification des activités statistiques et à la formation de statisticiens aux questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement;
- analyser à fond les données émanant de projets FAO concernant les participants, les bénéficiaires et les apports des projets.

2. Formation et information du public

a) Problèmes

- Les progrès resteront lents si on ne fait pas un effort tout particulier pour faire prendre conscience au public des problèmes et des potentialités de l'intégration des femmes dans le développement et pour former convenablement les fonctionnaires des administrations nationales et le personnel de la FAO.

b) Objectifs

- Fournir aux moyens de communication de masse des informations utiles sur l'intégration des femmes dans le développement;
- renforcer la formation aux niveaux régional et national;
- préparer de façon complète le personnel de la FAO aux questions concernant l'intégration des femmes dans le développement.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Distribuer périodiquement aux médias des matériaux imprimés et audiovisuels concernant l'intégration des femmes dans le développement; dans le monde en développement également, les représentants de la FAO dans les pays feront un effort spécial pour atteindre les médias;
- mettre en oeuvre un programme de formation du personnel aux questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, l'alimentation et le développement rural de façon à mobiliser la totalité du personnel du Siège de la FAO durant la période 1990-95;
- concevoir un cours de formation spécialement consacré aux aspects techniques du développement agricole et faisant une place particulière à l'intégration des femmes dans le développement, à l'utilisation de méthodes modernes de communication et d'apprentissage; ce stage sera préparé dans les langues officielles de l'Organisation;
- fournir des avis aux gouvernements concernant les politiques et programmes de formation et les aider à former des spécialistes clés aux niveaux régional et si possible, par l'intermédiaire du personnel de terrain, national.

3. Accords et arrangements internationauxa) Problèmes

- Les accords et arrangements internationaux sont des instruments utiles pour susciter et garantir l'application de lignes de conduite déterminées; ils ont des retombées sur les mentalités nationales; c'est le domaine même dans lequel le système des Nations Unies peut et doit exceller; la FAO a, à cet égard, un rôle spécial à jouer en ce qui concerne l'agriculture, l'alimentation et le développement rural.

b) Objectifs

- Participer à l'établissement de normes internationales concernant l'intégration des femmes dans le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural; promouvoir l'application de ces normes et suivre l'évolution de la situation; aider à harmoniser les politiques nationales avec ces normes;
- oeuvrer en faveur de la coopération internationale, notamment sous la forme de programmes conjoints à entreprendre dans ce domaine.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Promouvoir, à travers tout le Programme de la FAO, les principes des stratégies prospectives et les objectifs du Programme à moyen terme; rendre compte, selon le cas, aux organes concernés des Nations Unies;

- poursuivre, dans le cadre de l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural, l'étude des questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement; promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD et CTPD) du point de vue de l'intégration des femmes dans le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural.

4. Assistance technique

a) Problèmes

- Une assistance technique à l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, de l'alimentation et le développement rural restera nécessaire pendant de nombreuses années mais il y a pénurie de ressources; ce qui n'empêche pas un certain gaspillage à tous les niveaux, gaspillage imputable à un mauvais ciblage, à un chevauchement des efforts, à la répétition d'expériences négatives, à un manque de communication entre les autorités et les bénéficiaires, à la tenue à l'écart des ONG spécialement locales, au peu de cas que l'on fait des sensibilités culturelles, à des erreurs de méthodologie ou d'approche, au manque de capacité d'absorption, au manque d'intermédiaires féminins, etc. Les raisons objectives ne manquent pas non plus; par exemple, il existe des lacunes considérables en ce qui concerne les structures et les institutions d'appui; en tout état de cause, le maniement de l'assistance technique doit être réexaminé;
- l'assistance technique a été d'autre part fortement biaisée dans le passé, étant principalement axée sur les hommes considérés comme les principaux acteurs du développement agricole et rural;
- les femmes ne sont souvent pas incluses dans les activités principales des projets et le personnel technique ne saisit pas comment l'appartenance à tel ou tel sexe peut entrer en ligne de compte dans la conception d'un projet ni en quoi elle fait une différence.

b) Objectifs

- Intensifier l'assistance technique à l'intégration des femmes dans le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural, pour faire des femmes à la fois des bénéficiaires et des participants;
- améliorer la qualité de cette assistance technique, en particulier:
 - .en recourant de plus en plus à l'intégration des femmes, de manière que ce type de préoccupation imprègne d'autres activités;
 - . en employant un personnel d'assistance technique qui soit au courant de l'importance de ces questions dans le monde de l'agriculture;

- . en utilisant davantage de femmes dans les opérations d'assistance technique qui entrent dans les projets agricoles.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Modifier le concept de base sur lequel repose l'assistance technique de la FAO touchant l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, de l'alimentation et le développement rural pour l'harmoniser avec le cadre stratégique qui vient d'être décrit, rationaliser en conséquence le programme de terrain;
- identifier les organisations et institutions internationales et nationales, publiques et privées qui sont capables de cibler correctement la réalisation de cet objectif et qui pourraient donc être utilisées pour exécuter des projets; constituer un pool d'agents et de partenaires qui prendraient une part progressivement croissante au programme de terrain concernant l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, de l'alimentation et le développement rural, la FAO devenant peu à peu un coordonnateur de fait; revoir les procédures afin de faciliter des accords de sous-traitance des activités des projets;
- se concentrer sur des questions ou des projets agricoles techniques destinés à aider les femmes exploitantes (par exemple lutte intégrée contre les ravageurs, programmes de sélection des semences, irrigation, etc.) au lieu de se contenter d'aider des groupements féminins avec des activités rémunératrices de petite ampleur ou des technologies limitées;
- mobiliser des ressources internationales pour l'intégration des femmes dans le développement, fonction qui prendra de l'importance à mesure que s'affirmera le rôle de coordination de la FAO; aider les gouvernements à concevoir des projets pour l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, de l'alimentation et le développement rural, notamment dans le cas de projets inclus dans des programmes de crédit/prêt pour l'agriculture ou le développement rural;
- terminer l'établissement d'une série de directives sur la manière d'incorporer dans les projets les questions d'intégration des femmes dans le développement; demander à tous les fonctionnaires et experts de la FAO d'utiliser ces directives et de faire rapport sur leur application; achever un manuel sur de nouvelles méthodes permettant d'atteindre les femmes dans le cadre des activités de terrain (ce manuel fera partie d'un programme de formation interne de la FAO sur l'intégration des femmes dans le développement);
- coder tous les projets de la FAO selon le sexe et faire une estimation de leur impact sur les femmes;
- tenir une liste spéciale de femmes candidates à des postes sur des projets d'assistance technique; ces listes seront tenues par les unités de la FAO qui ont des responsabilités opérationnelles et revues tous les six mois par ESHW pour renouvellement et utilisation;

- inclure de façon systématique dans l'évaluation, le suivi et l'évaluation des projets une évaluation de l'impact des projets sur les femmes.

VIII. LES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT: UNE APPROCHE EXHAUSTIVE

Le présent chapitre traite des moyens à mettre en oeuvre pour que s'instaurent les liaisons intrasectorielles et intersectorielles appropriées concernant l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture, de l'alimentation et le développement rural et pour que les questions relatives aux femmes et les activités qui s'y rapportent soient considérées et menées dans le contexte et non pas isolément.

1. Analyse intersectorielle

a) Problèmes

- L'intégration des femmes dans le développement est un problème multidimensionnel qui nécessite une approche exhaustive; des solutions sectorielles ou sous-sectorielles pourraient fournir, à ce niveau, des réponses appropriées à des problèmes déterminés sans pour autant se montrer satisfaisantes dans le contexte général; la cohérence intra- et intersectorielle est donc, pour ce qui concerne l'agriculture, l'alimentation et le développement rural (AADR) d'une extrême importance; en conséquence, il est indispensable que règne une bonne compréhension entre les organismes et institutions concernés.

b) Objectifs

- Avoir à tout moment une vue générale assez complète de l'intégration des femmes dans le développement et des problèmes liés au sexe, des obstacles à l'intégration des femmes et de ses potentialités dans le monde;
- conserver une cohérence multisectorielle et un équilibre dans le programme FAO pour l'intégration des femmes dans le développement (opérations du Programme ordinaire et du Programme de terrain);
- parvenir, au plan international, à coordonner avec de plus en plus d'autorité et de portée les activités concernant l'intégration des femmes dans le développement (AADR).

c) Mesures envisagées par la FAO

- Améliorer la structure et la teneur des rapports présentés au système des Nations Unies et aux organes interinstitutions sur l'intégration des femmes dans le développement (AADR); jeter les bases d'une comparabilité historique en mettant au point et en utilisant des indicateurs permettant de mieux illustrer et mieux mesurer les interrelations;

- rationaliser et intensifier le travail du groupe inter-divisionnaire sur l'intégration des femmes dans le développement en donnant, dans l'ordre, la priorité aux activités ci-après:
 - . renforcer les mécanismes internes;
 - . lancer le programme de formation du personnel;
 - . mettre en place le mécanisme de suivi et d'évaluation;
 - . examiner le mode de sélection des activités de la FAO en fonction des priorités dictées par le cadre stratégique général;
 - . examiner les liaisons externes pour renforcer le rôle de la FAO en matière d'orientation et de coordination internationales;
- amener, en prenant les initiatives nécessaires, l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural et son Groupe de travail sur la participation populaire à systématiser leur approche des questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement (AADR).

2. Soutien à la planification et à l'élaboration des politiques nationales

a) Problèmes

- Le niveau auquel il est le plus nécessaire d'avoir une vue exhaustive des questions touchant l'intégration des femmes dans le développement est le niveau national, car c'est à cet échelon que naissent les législations, que sont prises les décisions exécutives et que s'exerce la jurisprudence; en outre, la plupart des pays présentent, à des degrés divers, une sorte d'homogénéité interne qui fait que c'est dans ce cadre qu'il est plus facile d'entreprendre une action; il est donc d'une importance cruciale que les autorités et les institutions nationales aient une compréhension adéquate des diverses relations qui existent entre l'intégration des femmes dans le développement et les questions liées au sexe;
- les autorités et institutions nationales doivent également trouver la capacité de concevoir des politiques exhaustives, de planifier des programmes, de les mettre en oeuvre et de les évaluer.

b) Objectifs

- Suivre en permanence les politiques et programmes généraux des gouvernements en ce qui concerne l'intégration des femmes dans le développement;
- se consulter avec les gouvernements et leur donner des avis concernant les approches exhaustives à adopter en matière de planification et d'élaboration des politiques d'intégration des femmes dans le développement;
- aider les gouvernements dans leurs relations avec les organisations féminines et les ONG.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Se tenir au courant de la situation relative à l'intégration des femmes dans le développement (AADR) dans les pays membres, notamment des mesures gouvernementales, grâce aux rapports présentés par les représentants de la FAO dans les pays;
- fournir une assistance aux gouvernements en matière de politiques multidisciplinaires et de planification de l'intégration des femmes dans le développement; renforcer, notamment par des activités de formation, les institutions nationales s'occupant de l'intégration des femmes;
- organiser une réunion des principales ONG participant à des activités d'intégration des femmes dans le développement, pour clarifier le rôle coordonnateur de la FAO et convenir des principes de relations de travail.

3. Suivi et évaluationa) Problèmes

- Il est difficile de transformer les mentalités des gens, des sociétés et des administrations nationales, mais le temps les fait évoluer; les progrès doivent être suivis, non seulement pour leur imprimer une direction mais aussi pour déceler d'éventuels effets négatifs et procéder, le cas échéant, à des ajustements; le suivi et l'évaluation doivent faire partie intégrante de tout processus de mise en oeuvre; il ne peut en aller autrement avec l'intégration des femmes dans le développement, questions que des sociétés et les administrations entières doivent apprendre à regarder d'une nouvelle façon.

b) Objectifs

- Suivre et évaluer périodiquement chacun des aspects de la mise en oeuvre du présent Plan d'action;
- contribuer de façon appropriée à l'exercice de suivi mené à l'échelle du système des Nations Unies;
- inciter les gouvernements nationaux à entreprendre une évaluation systématique des transformations et les aider dans ce travail.

c) Mesures envisagées par la FAO

- Introduire un code des sexes dans le système de planification et d'évaluation du Programme ordinaire de la FAO, prévoyant des évaluations biennales et la présentation de rapports aux organes directeurs, notamment du point de vue de l'impact des programmes sur les bénéficiaires femmes;
- instituer un système de suivi du Programme de terrain pour vérifier que les considérations de sexe ont bien reçu l'attention voulue à tous les stades du cycle des projets: identification, formulation, exécution et évaluation;

- désigner, dans chaque division, un point de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement et consacrer au moins une session par an du groupe de travail interdivisionnaire pour l'intégration des femmes dans le développement à une évaluation générale du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO, et en particulier de la mise en oeuvre du présent Plan d'action;
- coopérer pleinement à l'exercice COPA (analyse des programmes interorganisations) appliqué par le Comité des Nations Unies de la coordination des programmes aux activités menées à l'échelle du Système des Nations Unies;
- le Secrétariat rendra compte aux organes directeurs de la FAO de la mise en oeuvre du présent Plan d'action.

IX. CONCLUSION

1. Les femmes jouent dans le développement de toutes les sociétés un rôle économique fondamental. La FAO devrait jouer un rôle fondamental dans l'ouverture de nouvelles perspectives pour les femmes en particulier dans les domaines que recouvre son mandat.
2. Le présent Plan s'entend comme une entreprise à moyen terme, dotée de ressources déterminées tant financières qu'humaines. En conséquence, les objectifs et les mesures envisagées ont dû être fixés en fonction de la période considérée et en tenant compte de ces réalités. Tout au long de ce travail d'élaboration, on est parti du principe qu'il fallait être sélectif pour être efficace et qu'il ne fallait pas chercher à régler tous les problèmes.
3. S'ils jugent le Plan pertinent, cohérent, réaliste et convaincant, les pays membres souhaiteront peut-être envisager de le soutenir au moyen de ressources extra-budgétaires, contribuant ainsi à financer certains des domaines d'activités et des efforts complémentaires qui ont été décrits ici. Ce soutien pourrait par exemple porter sur la préparation du cours de formation concernant "les principes de base du développement agricole du point de vue particulier de l'intégration des femmes dans le développement".
4. Sans l'intérêt et l'engagement des gouvernements, les mesures envisagées et les efforts accomplis par la FAO pour intégrer les femmes dans le développement resteront vains.
5. Le présent Plan d'action sera suivi en permanence et les progrès accomplis seront consignés dans le rapport sur la CMRADR qui sera soumis à la Conférence de la FAO tous les deux ans à partir de 1991.

ANNEXE 1

PRINCIPAUX JALONS DU MANDAT ET DES ACTIVITES DE LA FAO
CONCERNANT LES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

- Création à la FAO du Service de l'économie familiale et des programmes sociaux, 1949
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966
- Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1967
- Résolution 2/66 du Conseil de la FAO intitulée "Intégration des femmes dans le développement agricole et rural et les activités nutritionnelles", 1975.

- Conférence mondiale sur l'année internationale de la femme, Mexico, 1975

- Résolution 10/75 de la Conférence de la FAO sur "Le rôle des femmes dans le développement rural"
- Création du Groupe de travail interdivisionnaire de la FAO sur la participation des femmes au développement (IDWG/WID), 1976
- Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Charte des paysans, 1979
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979
- Création du Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW/FAO) par restructuration de l'ex-Service de l'économie familiale et des programmes sociaux, 1983
- FAO/COAG: "Le rôle des femmes dans la production agricole" 1983
- Consultation d'experts sur le rôle des femmes dans la production vivrière, Rome, 1983
- FAO/SOFA: "Le rôle des femmes dans le développement agricole" 1983
- Consultation FAO/Gouvernements sur le rôle des femmes dans la production vivrière et la sécurité alimentaire en Afrique, Harare, 1984

Stratégies prospectives d'action de Nairobi, 1985

- Résolution 12/85 de la Conférence de la FAO "La femme rurale"
- Les Conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, le Proche-Orient et l'Afrique examinent chacune, un plan consacré aux femmes rurales et à l'agriculture, 1985/86
- Plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement, 1987
- Document d'orientation de la FAO intitulé "Les femmes dans le développement agricole et rural: orientation des programmes de la FAO", 1987
- Résolution 3/87 de la Conférence de la FAO demandant à la FAO de préparer un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement.

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA FAO POUR L'INTEGRATION DES
FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
---------	-------------------	---------------------------	-------------------------------

III. CONDITIONS JURIDIQUES

1. Normes juridiques

Inventaire des instruments juridiques	LEG	AGL, AGS, ESH,
Campagne de sensibilisation	ESH	ESP, GII
Application des instruments internationaux	LEG	ESH
Services consultatifs aux pays concernant le remaniement des législations nationales	LEG	ESH

2. Mentalités

Campagne pour un changement d'image	GII	ESH
-------------------------------------	-----	-----

IV. ECONOMIE

1. Production agricole

Régimes fonciers et colonisation	ESH)
Vulgarisation	ESH)
Crédit	AGS)
Technologie	AGA, AGL, AGP, FOR)	Diverses unités techniques
	AGR, AGS, FIR)
Eau	AGL) s'occupant du
Systèmes agronomiques	AGS) développement
Cultures de rente	ACP) agricole,
Horticulture et cultures vivrières	AGP) coordonnées par
Elevage	AGA) le groupe de
Pêche	FID, FIR) travail inter-
Forêt	FOD, FOR) divisionnaire (IDWG/WID)

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
---------	-------------------	---------------------------	-------------------------------

 2. Transformation et commercialisation des produits alimentaires

Technologie de la transformation des produits alimentaires, du stockage, etc.	AGS)	
Innocuité des produits alimentaires	AGS, ESN)	
Pertes après récolte	AGS)	
Etudes sur la commercialisation et le transport des produits alimentaires	AGS)	ESH
Organismes de commercialisation	AGS)	
Moyens de financement de la commercialisation et des micro-entreprises	AGS)	
Capacité institutionnelle de formation en matière de commercialisation)	

 2. Emploi et secteur non institutionnalisé

Etude de la situation des femmes sur le marché du travail	ESH		ESP
Les femmes dans le secteur non institutionnalisé - organisation	ESH		ESP
Assistance en matière de conception des politiques	ESP		ESH

 4. Contrôle des revenus et ajustement économique

Formation de revenu	Mixte		Mixte
Effets de la crise économique sur l'intégration des femmes dans le développement	ESP		ESC, ESH
Avis en matière de politique générale	ESP		ESC

 V. CONTEXTE SOCIAL

 1. Population

Suivi des tendances internationales	ESPD		ESS
Etude des aspects démographiques de l'intégration des femmes dans le développement	ESPD, ESH		
Mise en œuvre d'activités démographiques dans les projets en cours d'exécution	ESPD, ESH		AGS, FI, FO, GII
Formation	ESPD, ESH		ESP, GII
Manuel à l'usage des planificateurs de projets	ESPD, ESP		ESH

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
	Avis aux gouvernements	ESPD, ESH	
	Echange d'expériences	ESPD, ESH	GII
2.	<u>Nutrition, économie familiale et qualité de la vie</u>		
	Evaluation des politiques et programmes	ESH	ESN
	Production et analyse de données	ESH, ESN, ESS	
	Programme interinstitutions concernant l'alimentation et la nutrition	ESN	
	Avis aux gouvernements concernant les politiques nationales d'alimentation et de nutrition	ESN	ESC, ESP
	Formation	ESN	ESH
	Technologie de la transformation familiale des produits alimentaires	AGS, ESN	ESH
3.	<u>Education</u>		
	Examen des tendances en matière d'éducation et intégration des femmes dans le développement	ESH	
	Assistance aux gouvernements pour la révision des systèmes de formation agricole	ESH	
	Réseau régional d'enseignement supérieur	ESH	
	Formation d'enseignants et de planificateurs;	ESH	ESP
	Refonte des programmes d'enseignement de l'économie familiale		
	Ouverture de nouvelles possibilités d'éducation pour les femmes rurales	ESH	
VI.	<u>PRISE DES DECISIONS</u>		
1.	<u>Participation à la prise des décisions</u>		
	Suivi de la place occupée par les femmes dans les écoles supérieures d'agriculture	ESN	
	Participation des femmes aux sessions de formation de la FAO	ESH, AGO, FIDO FODO et divisions techniques	
	Relèvement du pourcentage de femmes occupant à la FAO des postes du cadre organique et de direction	AFP	Toutes les unités

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
2.	<u>Organisation populaire</u>		
	Identification des obstacles à la participation des femmes	ESH	Toutes les unités techniques et opérationnelles
	Accroître la participation des femmes en facilitant leurs tâches ménagères et agricoles	AGA, AGL, AGP, AGR, AGS, ESH, ESN, FIR, FOR	
	Egalité des droits reconnue aux femmes dans les associations populaires	ESH	LEG, GII
	Promotion des organisations féminines et mixtes et gestion plus efficace	ESH	AGS, ESN, FIR, FOR
	Formation d'organismes d'associations féminines	ESH	AGS, ESN, FIR, FOR
	Dialogue entre les organisations féminines et les gouvernements	ESH	ESP
	Actions communautaires dirigées par des femmes	ESH, FIR, FOR	

 VII. AMELIORER LES INSTRUMENTS D'INTERVENTION

 1. Statistiques et indicateurs

	Base mondiale de données concernant l'intégration des femmes dans le développement	ESS	ESH avec le soutien du groupe de travail inter-divisionnaire (IDWG/WID)
	Collecte de données à l'échelon international	ESS	Toutes les unités
	Directives et formation	ESH	ESH, ESP
	Augmenter les indicateurs relatifs à l'intégration des femmes dans le développement	ESH	ESDG, ESH, ESD
	Introduction de paramètres ventilés par sexe dans l'analyse du Recensement de l'agriculture de 1990	ESS	ESH
	Aide aux institutions statistiques nationales concernant l'intégration des femmes dans le développement	ESS	ESH

DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
2.	<u>Formation et information du public</u>		
	Matériaux de communication concernant l'intégration des femmes dans le développement à l'usage des médias	GII	ESH, IDWG/WID*
	Conception d'un cours de formation sur l'introduction des femmes dans le développement agricole/rural	ESH, GII	Toutes les unités
	Formation du personnel de la FAO	AFP, DDF, ESH	AGO, FIDO, FODC
	Avis concernant les politiques de formation	ESH	ESP
3.	<u>Accords et arrangements internationaux</u>		
	Promotion des objectifs et principes des stratégies prospectives de Nairobi et du Programme à moyen terme	ESH	IDWG/WID*
	Rapports aux organes des Nations Unies sur les questions d'intégration des femmes traitées au sein de l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural	IAA	ESH, IDWG/WID*
	Développement	ESD	ESH, IDWG/WID*
	Promotion de la CEPD et de la CTPD dans le domaine de l'intégration des femmes dans le développement	ESH	ESH, IDWG/WID*
4.	<u>Assistance technique</u>		
	Alignement de l'assistance technique de la FAO sur le cadre stratégique	ESH	IDWG/WID*
	Identification d'agents d'exécution des projets	ESH	IDWG/WID*
	Révision des procédures opérationnelles et administratives de l'assistance technique dispensée dans le domaine de l'agriculture	ESH	AGO, FIDO, FODO, AFP, AFF avec IDWG/WID*
	Mobilisation de ressources internationales	DDC, DDF	ESH, IDWG/WID*
	Aide aux gouvernements pour la conception de projets relatifs à l'intégration des femmes dans le développement (A.P.D.R) et pour la participation de femmes à des projets plus vastes	ESH	DDC, DDF

*Membres du Groupe de travail interdivisionnaire sur l'intégration des femmes dans le développement (IDWG/WID).

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
	Directives concernant l'inclusion des questions relatives à l'intégration des femmes dans les projets	ESH	DDF, IDWG/WID*
	Action centrée sur des questions spécifiquement agricoles		
	Manuel sur de nouvelles méthodes permettant d'atteindre les femmes dans le cadre des activités de terrain	ESH	IDWG/WID*
	Codage des projets FAO sur la base du sexe	AGO, ESH, DDF, PBE, FIDO, FODO	
	Tenue d'une liste de candidats femmes	AFP, ESH	IDWG/WID*
	Estimation de l'impact des projets sur les femmes dans le cadre du suivi et de l'évaluation des projets	ESH, DDF, PBE	Toutes les unités techniques participant au cycle des projets

 VII. APPROCHE EXHAUSTIVE

 1. Analyse intersectorielle

Amélioration des rapports présentés au système des Nations Unies	ESH, IAA	IDWG/WID*
Rationalisation et intensification des travaux du groupe de travail inter-divisionnaire (IDWG/WID)	IDWG/WID*	
Systematisation des questions relatives à l'intégration des femmes au développement (AADR) traitées au sein de l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural	ESD	ESH

 2. Soutien à la planification et à l'élaboration des politiques nationales

Rapports des représentants de la FAO dans les pays	DDF	ESH
--	-----	-----

 *Membres du Groupe de travail interdivisionnaire sur l'intégration des femmes dans le développement (IDWG/WID).

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
	Aide aux gouvernements en matière de politiques multidisciplinaires et de planification des questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement	ESP	ESH, ESN, FIDO
	Réunion des principales ONG	ESH	DDF
3.	<u>Suivi et évaluation</u>		
	Codage de la planification et de l'évaluation du Programme ordinaire compte tenu du sexe	PBE	ESH, toutes les unités de la FAO chargées d'exécuter des activités du Programme ordinaire
	<p> Système de suivi des activités du Programme de terrain se rapportant à l'intégration des femmes dans le développement Désignation dans chaque division de la FAO d'un point de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement Evaluation générale du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO du point de vue de la mise en oeuvre du Plan d'action Coopération à l'exercice COPA relatif aux progrès accomplis concernant l'intégration des femmes Rapports aux organes directeurs de la FAO concernant la mise en oeuvre du présent Plan d'action </p>	<p> AGO, ESH, DDF FODO, FIDO, PBE ESD ESD, ESH IDWG/WID* PBE </p>	<p> IDWG/WID* ESH, IDWG/WID* ESH, IDWG/WID* IDWG/WID* et points de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement </p>

*Membres du Groupe de travail interdivisionnaire sur l'intégration des femmes dans le développement (IDWG/WID).

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
	Aide aux gouvernements en matière de politiques multidisciplinaires et de planification des questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement	ESP	ESH, ESN, FIDO
	Réunion des principales ONG	ESH	DDF
3.	<u>Suivi et évaluation</u>		
	Codage de la planification et de l'évaluation du Programme ordinaire compte tenu du sexe	PBE	ESH, toutes les unités de la FAO chargées d'exécuter des activités du Programme ordinaire
	<p> Système de suivi des activités du Programme de terrain se rapportant à l'intégration des femmes dans le développement Désignation dans chaque division de la FAO d'un point de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement Evaluation générale du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO du point de vue de la mise en oeuvre du Plan d'action Coopération à l'exercice COPA relatif aux progrès accomplis concernant l'intégration des femmes </p>	<p> AGO, ESH, DDF FODO, FIDO, PBE ESD </p>	IDWG/WID*
	Rapports aux organes directeurs de la FAO concernant la mise en oeuvre du présent Plan d'action	<p> ESD, ESH IDWG/WID* PBE </p>	<p> ESH, IDWG/WID* ESH, IDWG/WID* IDWG/WID* et points de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement </p>

*Membres du Groupe de travail interdivisionnaire sur l'intégration des femmes dans le développement (IDWG/WID).

 DOMAINE D'INTERVENTION

Section	Domaine technique	Responsabilité principale	Divisions appelées à coopérer
	Aide aux gouvernements en matière de politiques multidisciplinaires et de planification des questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement	ESP	ESH, ESN, FIDO
	Réunion des principales ONG	ESH	DDF
3. <u>Suivi et évaluation</u>			
	Codage de la planification et de l'évaluation du Programme ordinaire compte tenu du sexe	PBE	ESH, toutes les unités de la FAO chargées d'exécuter des activités du Programme ordinaire
	<p> Système de suivi des activités du Programme de terrain se rapportant à l'intégration des femmes dans le développement Désignation dans chaque division de la FAO d'un point de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement Evaluation générale du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO du point de vue de la mise en oeuvre du Plan d'action Coopération à l'exercice COPA relatif aux progrès accomplis concernant l'intégration des femmes </p>	<p> AGO, ESH, DDF FODO, FIDO, PBE ESD </p>	IDWG/WID*
	Rapports aux organes directeurs de la FAO concernant la mise en oeuvre du présent Plan d'action	PBE	ESH, IDWG/WID* ESH, IDWG/WID* IDWG/WID* et points de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement

*Membres du Groupe de travail interdivisionnaire sur l'intégration des femmes dans le développement (IDWG/WID).